

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13 avril 2026

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 57
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE TREIZE AVRIL à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Kévin DAIN

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

OBJET
AFFAIRE N°2026_049_CC_47
Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein des Commissions d'Attribution de Logements Sociaux (CAL) des bailleurs

M. Thierry ROBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - Monsieur Dominique APAYA-GADABAYA - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Karine LEBON - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Eddie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - Mme Manon VINCELOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Virginie SALLE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

Nombre de votants : 63

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
7 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
20/04/2026

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Jean Yves LANGENIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Eglantine VICTORINE - M. Gabriel AUBERT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme Nila RADAKICHENIN procuration à Mme Alice MOREAU CLEMENTE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan FLORIANI procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026 049 CC 47 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU SEIN DES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX (CAL) DES BAILLEURS

Le Président de séance expose :

Contexte :

Les Commissions d'Attribution des Logements (CAL) ont pour mission d'attribuer nominativement chaque logement. Cette prérogative des organismes HLM repose sur leur responsabilité d'assurer la jouissance paisible des logements ainsi que le bon fonctionnement social des ensembles immobiliers dont ils assurent la gestion.

Les lois ALUR et Égalité et Citoyenneté ont fait évoluer le rôle des CAL. Celles-ci ont désormais pour mission principale de vérifier l'adéquation entre le profil des ménages proposés, de plus en plus souvent en situation économique et sociale précaire, et les caractéristiques du logement à attribuer. Elles doivent également prendre en compte les objectifs de mixité sociale en fonction de la localisation du logement, prioriser parmi les trois candidats proposés, voire de rejeter certaines candidatures.

L'une des évolutions majeures introduites par la loi Égalité et Citoyenneté concerne l'élargissement de la composition des CAL. Ainsi, les articles L. 441-2 et R. 441-9 du Code de la construction et de l'habitation (CCH) prévoient l'intégration de nouveaux membres disposant d'une voix délibérative, parmi lesquels :

- le préfet ou son représentant, pour les logements situés dans le département concerné ;
- Le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière de Programme local de l'Habitat (PLH), pour l'attribution des logements situés sur leur territoire.

De plus, le Territoire de l'Ouest a mis en place, en Juin 2016, la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et a validé le 21 Juin 2018 la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID).

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du membre titulaire et du membre suppléant qui seront appelés à siéger aux Commissions d'Attribution de Logement des bailleurs pour le parc ancien comme pour le parc neuf. Cette décision sera consignée au procès-verbal de la séance.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 9 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 974-249740101-20260416-2026_049_CC_47-DE

- DÉSIGNER Mme Jasmine BÉTON en tant que membre titulaire en tant que membre suppléante, pour représenter le Territoire de l'Ouest au sein des Commissions d'Attribution de Logement des bailleurs pour le parc ancien comme pour le parc neuf.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président